

1 2 3 GARDEN
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 RUE DE L'EGLISE
67112 BREUSCHWICKERSHEIM
918 305 194 RCS STRASBOURG

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 JUIN 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le trente juin, à 14 heures,

Les associés de la Société 1 2 3 GARDEN se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- **Monsieur David DIEMER**, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Madame Noémie DIEMER**, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Edouard FORSTER**, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Guillaume FORSTER**, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Paul-Adrien FORSTER**, mineur représenté aux présentes, par Madame Peggy FORSTER et Monsieur Raphaël FORSTER, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Madame Peggy FORSTER**, titulaire de 175 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Raphaël FORSTER**, titulaire de 175 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Société HP L&P**, représentée aux présentes par son président, Monsieur Pierre DIEMER, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DIEMER Pierre, en sa qualité de Président de la société HP L&P, Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus 57% des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

..... LE RESTE INUTILE JUSQU'A

II/ ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés ce jour, font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale décide en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société, malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

Société HP L&P
Représentée par M. Pierre DIEMER

